



**19^{EME} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
9-16 JUILLET, 2012
ADDIS ABABA, ETHIOPIA**

"L'AFRIQUE AIDE L'AFRIQUE"

**DECLARATION SUR LE LANCEMENT DE L'INITIATIVE DE SOLIDARITÉ AFRICAINE (ISA) POUR
LA MOBILISATION D'UN SOUTIEN A LA RECONSTRUCTION ET AU DÉVELOPPEMENT POST-
CONFLIT EN AFRIQUE**

1. Nous, les Ministres des Affaires étrangères/Relations extérieures et autres représentants des États membres de l'Union africaine (UA), avons procédé aujourd'hui au lancement de l'Initiative de solidarité africaine (ISA), en vue de mobiliser un soutien accru, au niveau du continent, à la reconstruction et au développement post-conflit dans les pays sortant de conflits.

2. Le lancement de cette Initiative participe de la mise en œuvre du Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), adopté à Banjul, en juin 2006, aux fins d'améliorer la rapidité, l'efficacité et la coordination des activités dans les pays en phase post-conflit et de jeter les bases de la justice sociale et d'une paix durable. Cet événement s'inscrit également dans le cadre du suivi de la décision Assembly/AU/Dec.408 (XVIII), adoptée par la Conférence de l'Union, en sa 18^{ème} session ordinaire, tenue à Addis Abéba, les 29 et 30 janvier 2012, qui a souligné la nécessité d'efforts renouvelés pour la reconstruction et le développement post-conflit, afin de consolider la paix, là où elle a été réalisée, ainsi que des missions d'évaluation entreprises par la Commission, avec le soutien de la Banque africaine de Développement (BAD), de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et de l'Union européenne, dans plusieurs États membres de l'UA en situation post-conflit.

3. Tout en reconnaissant les avancées réalisées dans la poursuite de notre objectif commun d'une Afrique libérée du fléau des conflits, nous sommes également conscients, en plus de l'importance que revêt le règlement des crises et conflits existants, de la nécessité d'efforts renouvelés pour la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix, afin de renforcer acquis que représente la fin de la violence et de maintenir l'espoir qu'elle fait naître. Ainsi que le démontre l'expérience, dans les premières phases de la transition d'un conflit à la paix, le risque de rechute dans la violence est élevé, car les pays sortant de

conflits se caractérisent par des capacités affaiblies à tous les niveaux, des institutions anéanties, des insuffisances en terme de gouvernance et une pauvreté sous-jacente.

4. En lançant l'ISA, nous visons à donner un nouvel élan aux efforts de l'Afrique dans le domaine de la reconstruction et du développement post-conflit, en s'appuyant sur les mesures déjà prises par les États membres à titre individuel, les Communautés économiques régionales (CER) et les autres parties prenantes, dans le cadre de notre stratégie de croissance, de renouveau et de développement durable. Notre objectif est également de promouvoir la solidarité africaine, l'assistance mutuelle et l'intégration régionale et de propulser le continent à un niveau supérieur de développement et de confiance en soi, sous la devise: «L'Afrique aide l'Afrique».

5. Conscients de ce que la réussite de l'entreprise de reconstruction et de développement post-conflit exige un engagement à long terme, des efforts collectifs, ainsi qu'une appropriation et un leadership africains, nous lançons, par la présente Déclaration, l'Initiative de solidarité africaine, comme un programme continental phare, en appui, dans une première phase, aux pays suivants: Burundi, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Libéria, Sierra Leone, Soudan et Soudan du Sud.

6. Plus particulièrement, l'ISA poursuit les objectifs suivants:

- (i) approfondir l'essence de la solidarité africaine et promouvoir un changement de paradigme, qui met l'accent sur l'assistance africaine mutuelle comme une dimension clé pour un développement accru et efficace du continent ;
- (ii) encourager, stimuler et autonomiser les pays africains, pour qu'ils apportent un soutien aux pays pilotes cités ci-dessus et à d'autres États membres, à mesure que le processus se développe;
- (iii) offrir une occasion sans précédent pour générer des idées novatrices pour faire face aux défis de la reconstruction et du développement post-conflit, en impliquant activement les pays africains, les organisations et institutions compétentes, les entreprises paraétatiques, le secteur privé, les universités, la société civile, les organisations confessionnelles, des experts africains et la Diaspora;
- (iv) promouvoir des solutions interafricaines aux défis complexes de la reconstruction post-conflit ; et
- (v) contribuer à un sentiment renouvelé d'urgence quant à la nécessité de consolider la paix là où elle a été réalisée.



7. L'ISA consiste en une plate-forme coordonnée et élargie visant à accroître les contributions en appui aux activités de reconstruction et de développement post-conflit en Afrique, par le biais de:

- (i) la mobilisation, dans la mesure du possible, de contributions financières et, plus important encore, de contributions en nature auprès des pays africains et d'autres parties prenantes au niveau du continent et au-delà; et
- (ii) le développement d'un processus pour le partage mutuel d'expertise et le renforcement des capacités.

8. Nous demandons à la Commission, en étroite consultation avec les pays bénéficiaires, les CER et les autres institutions et parties prenantes africaines, ainsi qu'avec les partenaires, d'élaborer une feuille de route de trois ans pour la mise en œuvre de l'ISA, y compris:

- (i) le lancement d'une campagne de sensibilisation sur l'Initiative, afin d'assurer un large soutien à la réalisation de ses objectifs, à ses modalités opérationnelles et à ses activités;
- (ii) un plaidoyer régulier et l'envoi de missions de sensibilisation auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris non traditionnels, pour l'allègement de la dette et d'autres types de soutien;
- (iii) un inventaire des principales institutions africaines de formation et des systèmes existants de coopération technique, en vue de faciliter la mise à disposition par les États membres concernés du soutien requis aux pays bénéficiaires, sur la base de leurs besoins et priorités exprimés;
- (iv) le déploiement par les pays africains d'experts dans des domaines prioritaires pour les pays en phase post-conflit, en s'appuyant sur la *Convention inter-africaine* portant établissement d'un *programme de coopération technique*, adoptée par la session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue à Kampala, du 28 juillet au 1^{er} août 1975 ; et
- (v) la formulation d'outils de connaissances pour diffusion, en appui à l'élaboration de stratégies et d'activités nationales et régionales appropriées par les pays bénéficiaires.

9. En outre, nous nous félicitons des autres mesures envisagées par la Commission, sur la base de ses consultations avec les pays bénéficiaires, pour le lancement d'activités répondant à leurs besoins, y compris:



- (i) un forum d'investissement, en vue d'encourager le secteur privé et les acteurs économiques africains à jouer un rôle actif dans les efforts de reconstruction et de développement des pays concernés;
- (ii) un atelier sur la réforme du secteur de sécurité, afin de partager les expériences avec la participation des pays africains qui ont mené à bien de tels exercices;
- (iii) une retraite des organismes/organes nationaux en charge de la réconciliation, de la justice et de l'apaisement, en vue de tirer des leçons d'autres expériences et processus sur le continent;
- (iv) un forum sur le développement des infrastructures, dans le cadre du Programme global de développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) conduit par l'UA;
- (v) un programme de renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance, y compris la gestion des ressources naturelles et d'autres activités connexes; et
- (vi) l'organisation d'une Conférence de solidarité africaine pour mobiliser davantage de contributions financières et en nature pour les pays bénéficiaires.

10. Nous demandons à la Commission d'étendre ce programme aux autres Etats en situation post-conflit. A cet égard, nous encourageons les Etats concernés à communiquer à la Commission leurs besoins prioritaires.

11. Nous demandons à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre et la coordination efficaces de l'ISA et des activités mentionnées ci-dessus. À cet égard, nous soulignons l'importance cruciale que revêt l'interaction continue avec les pays bénéficiaires. Tout aussi importante est la nécessité d'un partenariat solide avec les CER, la BAD, le système des Nations unies, y compris la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix et de son Bureau d'appui, la CEA, le PNUD, le HCR, ainsi que la Banque mondiale, l'UE et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

12. Nous soulignons que l'ISA est conçue comme un processus visant à encourager un soutien supplémentaire des partenaires internationaux de l'Afrique, dans le contexte d'une collaboration visant à promouvoir la stabilisation et le développement sur le continent. Nous réitérons notre gratitude à tous les partenaires qui apportent un appui aux processus de reconstruction post-conflit sur le continent et les encourageons à poursuivre et à renforcer leur contribution.

13. Etant donnée que cette année coïncide avec le 10^{ème} anniversaire de notre Union, alors que 2013 marquera le 50^{ème} anniversaire de la création de l'OUA, nous nous engageons



à ne ménager aucun effort pour faire fructifier et renforcer l'esprit du panafricanisme, de solidarité et de renaissance africaine qui sous-tendent l'ISA, à travers la mise en œuvre rapide et efficace de ce programme phare.

14. Nous demandons à la Commission de soumettre des rapports réguliers sur la mise en œuvre de l'ISA aux organes délibérants compétents de l'UA, ainsi que d'entreprendre une évaluation à mi-parcours, afin de faire le point des progrès accomplis et des défis rencontrés.

13 JUILLET 2012

